



## COMITÉ SYNDICAL

---

**Mercredi 24 mars 2021 à 18h30**

**En visioconférence avec Teams**

**Lien de connexion**

[https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting\\_NDY5MzE1MTItZjkzMS00Yzc4LWE0ZjQtMDI0MjAwMDM5YzYw%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22b96292ad-e8f0-4982-92eb-2a9d9269dcd8%22%2c%22Oid%22%3a%22f523ee41-8d37-49bb-a8ac-956ab640cfee%22%7d](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_NDY5MzE1MTItZjkzMS00Yzc4LWE0ZjQtMDI0MjAwMDM5YzYw%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22b96292ad-e8f0-4982-92eb-2a9d9269dcd8%22%2c%22Oid%22%3a%22f523ee41-8d37-49bb-a8ac-956ab640cfee%22%7d)

---

**COMPTE RENDU**

Date de la convocation : le 18 mars 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : le 18 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical du SMICTOM VALCOBREIZH, légalement convoqué s'est réuni en visioconférence avec retransmission en direct, sous la présidence de Ronan SALAÛN.

Communautés De Communes	Titulaires		Suppléants	
BRETAGNE ROMANTIQUE	MORIN Philippe	Présent	VEYRE Christian	Présent
	LEGRAND Jean-Luc		MORIN Johann	Présent
	GIROUARD Pierre		GRIFFON Joëla	Présente
	LEMAITRE France		SORAIS Pierre	
	DELABROISE Sébastien	Présent	MELCION Vincent	Présent
	BORDIN François		ETIENNE Laurent	
	DUMAS Georges	Présent		
	MASSON Erick	Excusé		
	SOHIER Benoît	Excusé		
	SALIS Anaïs	Présente		
	MILLET Serge	Présent		
BARBY Eric	Présent			
COUESNON-MARCHES DE BRETAGNE	BESNARD Patrick	Présent	HUBERT Christian	
LIFFRE-CORMIER-COMMUNAUTE	SALAÛN Ronan	Présent	BRIDEL Claire	Présente
	LECANU Emma	Présente	COIRE Mickaël	
	DANTON Yannick		ROCHER Philippe	
	DAVENEL Jean-Pierre	Présent	BEAUGENDRE François	
	CORNU Patricia	Présente		
	GAUTIER Isabelle	Excusée		
SAINT-MEEN-MONTAUBAN	PEZZOLA Marie-Laure	Présente	HANOT Vivien	
	HARLÉ Jean-Claude	Présente		
VAL D'ILLE AUBIGNE	CŒUR-QUËTIN Philippe		PANNETIER Jean-Claude	
	JOUCAN Isabelle	Présente	GRUEL Jean-Charles	
	GOUPIL Jean-Pierre		BODINAUD Stéphane	
	ESNAULT Philippe	Présent	BOUGEOT Frédéric	
	DUMAS Patrice	Présent	MESLIF Stéphane	
	MARGOLIS Anne	Excusée	DEWASMES Pascal	
	EON-MARCHIX Ginette	Présente		
	RICHARD Jacques			
	LEGENDRE Bertrand	Présent		
	RUFFAULT Françoise	Présente		
	DESMIDT Yves	Présent		
BERTHELOT Raymond	Présent			

Nombre de délégués en exercice 34 (34 Titulaires et 18 Suppléants)

Nombre délégués présents : 26 Nombre délégués votants : 26

Madame Anaïs SALIS a été désignée secrétaire de séance.

*Mesdames Marie-Laure PEZZOLA et Isabelle JOUCAN ont rejoint le Comité à 18h40 lors du point n°3 « Mise à jour du tableau des effectifs ». Monsieur Patrick BESNARD a rejoint le Comité à 18h45 lors du point n°6 « Renouvellement convention OCAD3E DEEE ». Monsieur MELCION a rejoint le Comité à 18h50 lors du point n°7 « Conventonnement avec les associations de parents d'élèves pour le développement de la collecte des papiers en mélange et journaux ». Monsieur Patrice DUMAS a rejoint le Comité à 19h00 lors du point n°8 « Renouvellement à l'association B2E ».*

## AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

<b>1 – DETERMINATION DES MODALITES D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT, DE CONSERVATION DES DEBATS ET DE SCRUTINS .....</b>	<b>3</b>
<b>2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 FEVRIER 2021.....</b>	<b>3</b>
<b>3 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 25 MARS 2021 .....</b>	<b>4</b>
<b>4 – EXONERATION DES PROFESSIONNELS EN FERMETURE ADMINISTRATIVE .....</b>	<b>7</b>
<b>5 – RENOUELEMENT CONVENTION OCAD3E LAMPES .....</b>	<b>7</b>
<b>6 – RENOUELEMENT CONVENTION OCAD3E DEEE .....</b>	<b>8</b>
<b>7 – CONVENTIONNEMENTS AVEC LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTE DES PAPIERS EN MELANGE ET JOURNAUX .....</b>	<b>9</b>
<b>8 – RENOUELEMENT ADHESION A B2E .....</b>	<b>11</b>
<b>9 – INFORMATION : ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE SAINT-AUBIN D'AUBIGNE .....</b>	<b>11</b>
<b>10 – INFORMATION : BILAN FINANCIER DES TRAVAUX DU SIEGE ADMINISTRATIF .....</b>	<b>12</b>
<b>11 – INFORMATION : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL PRECAIRE .....</b>	<b>12</b>
<b>12 – INFORMATION : AVENANT N°1 AU MARCHE DES BACS AVEC CONTENUR .....</b>	<b>13</b>
<b>13 – INFORMATION : LIVRAISON DES BACS A COUVERCLE JAUNE – PLANNING PREVISIONNEL.....</b>	<b>13</b>

*Annexes :*

*Annexe 1. Compte rendu du Comité syndical du 10 février 2021*

*Annexe 2. Convention OCAD3E Lampes*

*Annexe 3. Convention OCAD3E DEEE*

*Annexe 4. Modèle convention tripartite pour le développement de la collecte des papiers*

*Annexe 5. Bilan financier des travaux du siège administratif*

*Annexe 6. Bail précaire*

*Annexe 7. Avenant n°1 au marché des bacs avec Conteneur*

## 1 – DETERMINATION DES MODALITES D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT, DE CONSERVATION DES DEBATS ET DE SCRUTINS

---

**Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;  
**Vu** l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et notamment les paragraphes II et V ;  
**Vu** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'en application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 « dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le Maire ou le Président peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tienne par visioconférence ou à défaut audioconférence et que sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion :

- Les modalités d'indentification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats
- Les modalités de scrutin »

Le Président propose donc l'organisation suivante : Le Comité Syndical se tient en visioconférence via l'outil Teams. Tous les délégués ont reçu une convocation individuelle par email, aucun d'entre eux n'ayant demandé une convocation par courrier, et se sont connectés via le lien ad hoc. Afin d'identifier les participants, il est demandé à chaque délégué de se connecter avec leur adresse mail habituelle et de renseigner leur nom et prénom. En application du paragraphe II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, les débats sont filmés et retransmis en direct via la page Facebook live du SMICTOM. Les débats seront conservés par écrit avec la rédaction d'un compte rendu de séance.

Concernant les modalités de vote, pour chaque scrutin, tout délégué qui souhaite exprimer une opposition ou une abstention pourra le faire lors de l'appel au vote et/ou par écrit via l'outil Teams.

En cas de pouvoir, il convient, dans le cas où le pouvoir est donné pour une abstention ou une opposition, là aussi de préciser clairement le vote du pouvoir.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les modalités d'indentification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats telles que définies ci-dessus ;
- **Approuve** les modalités de scrutins telles que définies ci-dessus.

## 2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 FEVRIER 2021

---

Le compte rendu de la réunion du 10 février 2021 est annexé au présent rapport.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les délibérations prises au cours de la séance du 10 février 2021 telles qu'elles ont été rédigées.

### 3 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 25 MARS 2021

---

**Monsieur Georges Dumas, Vice-Président** propose une mise à jour du tableau des effectifs du SMICTOM VALCOBREIZH au 25 mars 2021 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer un poste permanent de technicien territorial à temps non complet 90% (31h30) dans un objectif de pérennisation du service prévention ;

**CONSIDERANT** la mutation du directeur du pôle administratif qui était sur un grade d'adjoint administratif et le recrutement de son remplaçant, actuellement sur un grade d'attaché territorial, il convient de créer un poste d'attaché territorial à temps complet. Le poste d'adjoint administratif sera supprimé après avis du comité technique.

**Monsieur le Vice-Président expose** les changements intervenus dans le tableau des effectifs au regard des tableaux suivants :

**Tableau des effectifs en vigueur avant le 25/03/2021**

Catégorie	Grade	Intitulé de poste	TC ou TNC	DHS	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Filière administrative</b>						
B	Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable adjoint du pôle administratif	TC	35h	1	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	Responsable communication	TC	35h	1	0
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Gestionnaire redevance	TC	35h	1	0
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Assistant RH/administratif	TC	35h	1	1
C	Adjoint Administratif	Responsable du pôle administratif, 1 gestionnaire technique, 1 assistant de direction et 1 agent de redevance Contrat : 5 agents de redevance	TC	35h	4	5
<b>Filière technique</b>						
A	Ingénieur principal	DGS et DT	TC	35h	2	0
A	Ingénieur	DGA	TC	35h	0	1
B	Technicien	Responsable adjoint du pôle technique	TC	35h	1	0
C	Agent de maîtrise principal	Responsable collecte de l'antenne de Tinténiac	TC	35h	1	0
C	Agent de maîtrise	1 agent de collecte Contrat : 1 responsable des déchèteries	TC	35h	1	3
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	4 agents de collecte et 4 agents de déchèterie	TC	35h	7	4
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	7 Agents de collecte, 1 agent SAV bacs et 3 agents de déchèterie Contrat : 2 agents de collecte	TC	35h	11	6
C	Adjoint technique	1 responsable collecte de l'antenne de Saint Aubin, 16 agents de collecte et 2 agents de déchèterie Contrat : 1 agent de collecte	TC	35h	19	5
		Contrat : 1 agent de collecte	TNC	28h	0	1
<b>Total</b>					<b>50</b>	<b>26</b>

**Tableau des effectifs à compter du 25/03/2021**

Catégorie	Grade	Intitulé de poste	TC ou TNC	DHS	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Filière administrative</b>						
A	Attaché	Directeur du pôle administratif	TC	35h	1	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable adjoint du pôle administratif	TC	35h	1	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	Responsable communication	TC	35h	1	0
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Gestionnaire redevance	TC	35h	1	0
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Assistant RH/administratif	TC	35h	1	1
C	Adjoint Administratif	1 gestionnaire technique, 1 assistant de direction et 1 agent de redevance	TC	35h	3	6
<b>Filière technique</b>						
A	Ingénieur principal	DGS et DT	TC	35h	2	0
A	Ingénieur	DGA	TC	35h	0	1
B	Technicien	Responsable adjoint du pôle technique	TC	35h	1	0
B	Technicien	Chargé de prévention	TNC	31h30	0	1
C	Agent de maîtrise principal	Responsable collecte de l'antenne de Tinténiac	TC	35h	1	0
C	Agent de maîtrise	1 agent de collecte Contrat : 1 responsable des déchèteries	TC	35h	1	3
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	4 agents de collecte et 4 agents de déchèterie	TC	35h	7	4
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	7 Agents de collecte, 1 agent SAV bacs et 3 agents de déchèterie Contrat : 2 agents de collecte	TC	35h	11	6
C	Adjoint technique	1 responsable collecte de l'antenne de Saint Aubin, 16 agents de collecte et 2 agents de déchèterie Contrat : 1 agent de collecte	TC	35h	19	5
		Contrat : 1 agent de collecte	TNC	28h	0	1
<b>Total</b>					<b>50</b>	<b>28</b>

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 25 mars 2021 ;
- **Valide** les créations d'emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget.

#### **4 – EXONERATION DES PROFESSIONNELS EN FERMETURE ADMINISTRATIVE**

---

M. Serge Millet, Vice-Président en charges des finances rappelle que le comité syndical a délibéré pour une exonération partielle des redevances de l'ensemble des non ménagers durant la période du confinement (du 16 mars 2020 au 11 mai 2020). Le SMICTOM VALCOBREIZH est sollicité pour des demandes d'exonérations par les non ménagers qui subissent encore actuellement une fermeture liée à la période Covid.

M. Millet explique que la redevance est composée d'une part fixe d'accès au service et d'une part variable en fonction du nombre et du volume des bacs. Pour les non-ménagers du territoire Est, s'ajoute la prise en compte du nombre de levé, ce qui n'est pas le cas pour le territoire Ouest.

Pour les non-ménagers du secteur Ouest subissant une fermeture administrative et qui n'utiliserait pas le service ils pourront faire une demande d'exonération de leur redevance.

**Les non-ménagers concernés devront solliciter expressément le SMICTOM** pour une exonération partielle de la redevance due annuellement au SMICTOM. Cette exonération partielle sera fonction de la période de fermeture. Toutefois un contrôle de la véracité de cette non utilisation du service sera effectuée, ceci étant possible grâce aux bacs qui sont aujourd'hui majoritairement puçés.

**Ainsi la part fixe qui est forfaitaire serait maintenue en totalité.**

**Pour la part variable qui est fonction du nombre et du volume des bacs mentionnés dans le contrat, il ne sera pas facturé de collecte si aucune levée de bac n'a été enregistrée sur la période d'exonération demandée expressément par le non-ménager.**

Cela représente une diminution des recettes estimée de 75000 euros pour le SMICTOM VALCOBREIZH.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Donne mandat** au bureau pour étudier les cas de non ménagers faisant une demande de dégrèvement et les accorder selon les conditions pré-citées ;
- **Précise que** le bureau, au regard du contexte économique compliqué pour les entreprises du territoire, aura un regard bienveillant sur ces demandes ;
- **Précise que** le bureau rendra compte des dégrèvements accordés auprès du Comité Syndical.

#### **5 – RENOUELEMENT CONVENTION OCAD3E LAMPES**

---

Mme Eon-Marchix, Vice-Présidente en charge des déchèteries, précise que le SMICTOM VALCOBREIZH a conclu en 2020 une convention avec OCAD3E, éco-organisme coordonnateur de la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour les **lampes**.

Un nouvel agrément ministériel a été délivré le 23 décembre 2020 par le Ministère de la transition écologique, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie, des finances et de la relance à OCAD3E, et de ce fait un nouveau barème de prise en charge des lampes et de soutiens aux collectivités est proposé par OCAD3E à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Par conséquent, afin de permettre l'application de ce nouvel arrêté d'agrément et du nouveau barème, la convention signée par le SMICTOM VALCOBREIZH en 2020 ayant expirée au 31 décembre 2020, une



nouvelle convention doit être signée afin d'assurer la pérennité du partenariat entre le SMICTOM et l'éco-organisme. La prise d'effet de cette nouvelle convention est le 1er janvier 2021, afin de garantir la continuité des collectes de DEEE assurées par l'éco-organisme et le versement des soutiens.

La durée prévue dans la convention est de 6 ans, toutefois un nouvel agrément est prévu dès 2022. La présente convention expirera à compter du nouvel agrément.

Pour information, La collecte vise toutes les lampes d'éclairage à l'exception des ampoules à filament et halogènes.

Il s'agit de manière non exhaustive :

- des lampes fluorescentes compactes ;
- des lampes à sodium haute et basse pression (notamment **issues de l'éclairage public**) ;
- des lampes à vapeur de mercure ;
- des lampes à iodure métallique ;
- des lampes à décharge techniques ;
- des lampes à diode électroluminescente ;
- des tubes fluorescents.

Les grandes lignes du barème de la filière Lampes sont les suivantes :

- **Soutien à l'investissement :**

- La collectivité peut bénéficier d'un soutien de 750€ pour l'achat d'une "armoire" DMS ou la construction d'un local permettant le stockage des conteneurs de lampes usagées à l'abri des intempéries sous certaines conditions

Une délibération est nécessaire afin de donner pouvoir au Président de signer la nouvelle convention.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Se prononce** sur la nouvelle convention avec OCAD3E pour les lampes, présentée en annexe.
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## **6 – RENOUELEMENT CONVENTION OCAD3E DEEE**

---

Mme Eon-Marchix, Vice-Présidente en charge des déchèteries, précise que le SMICTOM VALCOBREIZH a conclu en 2020 une convention avec OCAD3E, éco-organisme coordonnateur de la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour les Déchets d'Équipement Électrique et Electronique (DEEE).

Un nouvel agrément ministériel a été délivré le 23 décembre 2020 par le Ministère de la transition écologique, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie, des finances et de la relance à OCAD3E, et de ce fait un nouveau barème de prise en charge des DEEE et de soutiens aux collectivités est proposé par OCAD3E à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Par conséquent, afin de permettre l'application de ce nouvel arrêté d'agrément et du nouveau barème, la convention signée par le SMICTOM VALCOBREIZH en 2020 ayant expirée au 31 décembre 2020, une nouvelle convention doit être signée afin d'assurer la pérennité du partenariat entre le SMICTOM et l'éco-organisme.

La prise d'effet de cette nouvelle convention est le 1er janvier 2021, afin de garantir la continuité des collectes de DEEE assurées par l'éco-organisme et le versement des soutiens.

La durée prévue dans la convention est de 6 ans, toutefois un nouvel agrément est prévu dès 2022. La présente convention expirera à compter du nouvel agrément.

Pour information, en 2019, 730 tonnes de DEEE ont été collectées et traitées gratuitement sur les 7 déchèteries du SMICTOM, et le SMICTOM a perçu près de 40000€ de soutiens.

Une délibération est nécessaire afin de donner pouvoir au Président de signer la nouvelle convention.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Se prononce** sur la nouvelle convention avec OCAD3E, présentée en annexe.
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## **7 – CONVENTIONNEMENTS AVEC LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE DES PAPIERS EN MÉLANGE ET JOURNAUX**

---

M. Ronan SALAÛN, Président, expose à l'assemblée le contexte et les évolutions qu'il est proposé d'apporter aux conventions, sur proposition du Bureau.

Rappel du contexte :

Depuis plusieurs années, le Smictom Valcobreizh incite les associations de parents d'élèves du territoire à contractualiser pour développer, à la fois, la collecte du papier en mélange et la collecte des journaux séparément sur le territoire communal.

Les conventions sont tripartites. Elles concernent :

- La Commune
- Le Smictom
- La/les associations de parents d'élèves, selon les communes

Cela permet d'obtenir un gisement de qualité composé uniquement de papier d'une part, sans avoir de tri supplémentaire à effectuer, et d'autre part un gisement mieux valorisé encore lorsque les journaux sont collectés séparément.

Ainsi la collecte de journaux est acheminée vers l'usine Cellaouate (Finistère) qui les revalorise en un isolant écologique. L'objectif de collecter ce flux séparément est de développer une filière bretonne créatrice d'emplois. Les papiers sont, quant à eux, valorisés dans des filières classiques via un repreneur.

Afin d'assurer au mieux sa mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés à coût maîtrisé, il est important que le SMICTOM collecte l'ensemble des déchets relevant de sa compétence. Il est donc rappelé que le SMICTOM doit être l'unique interlocuteur sur la collecte de papier.

Pour faciliter la collecte, le Smictom s'engage à :

- Mettre à disposition, quand c'est possible, une colonne à papier de 4 m3 à proximité des établissements scolaires, à l'emplacement déterminé d'un commun accord avec les parties prenantes de la convention. Le SMICTOM prend à sa charge l'achat, l'habillage et l'implantation de la colonne.

-Une à deux fois par an, selon des dates préalablement communiquées aux APE, mettre à disposition des établissements une benne pour la collecte du journal, pour une durée d'une semaine. Le SMICTOM prend à sa charge l'achat et la mise à disposition de la benne.

Deux types de rémunération des associations de parents d'élèves existaient jusqu'à présent :

- Une qui concernait uniquement les papiers et les journaux des bornes dédiées et mentionnées dans la convention, mises en place spécialement à l'occasion de la signature de la convention (modèle plus répandu sur le secteur Ouest)
- Une qui prenait en compte l'intégralité du papier et des journaux collectés sur tout le territoire communal (modèle prévalant surtout sur le secteur Est)

Une sollicitation récente d'un lycée et la volonté de faire converger les services donnent l'occasion de toiler ces conventions.

#### Evolution de la convention : Propositions du Bureau :

- 1) Le SMICTOM intervient au niveau du bloc communal uniquement et donc avec les APE des écoles primaires et maternelles mais pas les collèges et lycées. Il est donc proposé de ne pas reconduire les conventions conclues avec les collèges et les lycées et de ne pas conclure de nouvelle convention avec un collège ou un lycée qui en ferait la demande.
- 2) Le principe de la proportionnalité, en fonction du nombre d'enfants par école sur une commune donnée est maintenu dans le calcul de la subvention accordée en considérant l'intégralité du tonnage de papiers/journaux collecté sur tout le territoire communal ou intercommunal en cas de regroupement scolaire. Dans le cas de l'existence de plusieurs associations de parents d'élèves ayant conventionnées sur le territoire d'une même commune, l'indemnité est partagée entre les APE conventionnées avec le SMICTOM selon les règles suivantes : la somme issue de la vente des papiers/journaux collectés dans le cadre de la convention est divisée au prorata du nombre d'élèves (transmis par la commune chaque début d'année scolaire) entre les différentes écoles conventionnées de la commune ou du regroupement scolaire. Ensuite, en cas d'existence de plusieurs associations de parents d'élèves au sein d'une même école, la somme calculée pour l'école est répartie à parts égales en fonction du nombre d'associations existantes conventionnées.
- 3) Une démarche d'information auprès des collèges et lycée actuellement conventionnés va être engagée par le Smictom et les conventions existantes ne seront pas reconduites (collège de La Mézière ; collèges et lycées de Tinténac). Les conventions qui seraient établies sur l'ancien modèle de subvention au tonnage d'une colonne dédiée vont être revues pour prendre en compte l'intégralité des papier/journaux collectés sur la commune.

Le modèle de la convention tripartite (La commune, le Smictom, la/les associations de parents d'élèves figure en annexe.

#### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Se prononce** sur l'harmonisation des règles de conventionnement, telles que présentées dans les évolutions proposées par le Bureau ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les nouvelles conventions devant intervenir ;
- **Autorise** Monsieur le Président à dénoncer les conventions existantes avec les collèges et les lycées au moyen d'un courrier ou le cas échéant, à l'occasion d'une rencontre.

## 8 – RENOUVELLEMENT ADHESION A L'ASSOCIATION B2E

---

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le SMICTOM est adhérent à l'Association Bretagne Eco-Entreprises (B2E) depuis 2020. Créée en 2004, Bretagne Eco-Entreprises est un pôle de la transition écologique et énergétique qui associe des acteurs bretons (entreprises, collectivités, établissements d'enseignement supérieurs et recherche entre autres) dont l'objectif est de favoriser des synergies avec des entreprises « produisant des biens et des services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement ».

Les actions et projets de B2E portent notamment sur :

- L'organisation de rencontres, réunions thématiques et visites d'entreprises, d'ateliers ou conférences
- Création d'un réseau avec la mise en relation des acteurs, au niveau régional, national ou international
- La communication mutualisée : évènementiel, newsletter, site internet [www.b2e.bzh](http://www.b2e.bzh)

L'Association B2E assure une veille technologique sur les innovations dans les secteurs de l'eau, des déchets et des ressources, des énergies renouvelables, des mobilités, de l'urbanisme et des bâtiments, des sols mais aussi de l'air, du bruit et des odeurs.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Renouvelle l'adhésion** à l'Association B2E Bretagne Eco-Entreprises ;
- **Approuve** le montant de cotisation annuel de 500€ HT soit 600€ TTC ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette affaire.

## 9 – INFORMATION : ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE SAINT-AUBIN D'AUBIGNE

---

Comme évoqué aux précédents comités syndicaux, le projet de St Aubin d'Aubigné se précise. Pour mémoire, le projet comprend 3 volets :

- La création d'un quai de transfert pour acheminer les ordures ménagères massifiées vers Taden et les emballages vers le centre de tri correspondant
- La création de locaux sociaux et de bureaux destinés au personnel travaillant sur le site de St Aubin d'Aubigné (16 équipiers de collecte, un responsable d'exploitation et un agent de déchèterie)
- La réfection complète de la déchèterie

Le premier volet sera ensuite exploité par le SMPRB (le syndicat de traitement des ordures ménagères auquel adhère Valcobreizh). Le quai de transfert comportera finalement 5 quais de déchargement : 3 pour les ordures ménagères et 2 pour les emballages.

Les deux autres volets resteront exploités par Valcobreizh. C'est Valcobreizh qui supervisera la construction de l'ensemble, pour un montant de 3 M€HT. Le permis de construire sera déposé à la mi-avril.

Le chantier se déroulera en deux phases :

- 1) Les locaux sociaux et le quai de transfert : de juillet 2021 à mai 2022
- 2) La déchèterie : de mars à décembre 2022



*Vue des locaux sociaux et du local technique où stationneront les bennes de collecte*

## **10 – INFORMATION : BILAN FINANCIER DES TRAVAUX DU SIEGE ADMINISTRATIF**

---

Les travaux d'extension du siège administratif sont terminés depuis février 2021. Pour information il a été demandé de modifier certaines prestations ainsi que de réaliser des travaux supplémentaires dont les plus importants (+36 856.09 €HT) sont l'ajout d'un parking et le changement du mode de chauffage. En effet initialement le chauffage était prévu avec des radiateurs électriques et finalement il a été décidé d'utiliser la pompe à chaleur existante.

Le montant initial du marché était de 399 775 euros HT, il est porté après avenants en plus et moins-value à 441 338 euros HT.

## **11 – INFORMATION : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL PRECAIRE**

---

Pour les besoins de la distribution des bacs jaunes auprès des usagers du Smictom, un lieu de stockage a dû être recherché sur le territoire.

Nous avons pu conclure un accord avec un agriculteur qui met à disposition deux hangars donnant sur une cour bétonnée avec accès direct sur une voie de circulation.

Le site se trouve à proximité immédiate d'un échangeur sur la 4 voies de St-Malo/Rennes, à La Baussaine.

Un contrat de bail a été conclu pour une location du 15 mars au 15 juillet, éventuellement renouvelable par période de 1 mois pour un loyer mensuel de 500 €HT/mois.

L'agriculteur réalisera également une prestation de déchargement des bacs du 20 mars au 13 avril. Un devis de 400 €HT a été signé pour rémunérer cette prestation.

Les premiers bacs arriveront à partir du 22 mars et la distribution chez les usagers débutera le 21 avril.

## **12 – INFORMATION : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DES BACS AVEC CONTENUR**

---

Le SMICTOM VALCOBREIZH a conclu un marché selon une procédure formalisée pour la fourniture et la livraison de bacs roulants et de pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables (hors verre) en septembre 2018.

Dans le cadre de la prestation : dotations exceptionnelles – conteneurisation collecte sélective – 20 000 bacs minimum, il n'était pas prévu de fourniture d'étiquette adresse sur chacun des bacs permettant d'identifier le bac par l'utilisateur. De plus, un autocollant consigne de tri était prévu d'être apposé sur le couvercle, or pour préserver la qualité de l'autocollant, le SMICTOM souhaite que cet autocollant de consigne de tri soit apposé à l'intérieur du couvercle afin de le protéger des intempéries et ultraviolets.

Un avenant a été signé concernant ces prestations complémentaires :

- Prestation complémentaire n°1 : étiquette adresse - prix unitaire 0.42 HT par étiquette à imprimer
- Prestation complémentaire n°2 : autocollant à l'intérieur des couvercles - prix unitaire 0.37€ HT par autocollant apposé

Le montant de cet avenant n°1 est estimé à environ 32 990 euros TTC, le nouveau montant estimatif du marché public à bon de commande passe ainsi à 1 533 522.91€ TTC

Cet avenant n°1 présenté en annexe ne bouleverse pas l'économie générale du marché puisqu'il représente 2.2% du montant global initial du marché.

## **13 – INFORMATION : LIVRAISON DES BACS A COUVERCLE JAUNE – PLANNING PREVISIONNEL**

---

La distribution des bacs jaunes est assurée par la société Contenür. Il s'agit d'un marché de fourniture et de mise en place d'un bac auprès de chaque foyer du Smictom.

10 équipes de 2 personnes vont sillonner le territoire du Smictom pour remettre les 35 000 bacs aux usagers.

La distribution débutera par les communes de Livré sur Changeon, Dourdain, La Bouéxière le 21 avril pour s'étendre d'abord au secteur est du territoire, jusqu'au 29 mai. Puis l'entreprise procédera à la dotation des communes du secteur Ouest, en commençant par Mesnil-Roc'h, Bonnemain, Plesder pour finir par La Baussaine le 10 juillet.

## Calendrier prévisionnel de distribution

### SECTEUR EST

COMMUNES	Estimation Nombre Foyer Indiv	Nombre de Véhicules de livraison	dates prévisionnelles de livraison
Livré sur Changeon	689	3	du 21 au 24 avril
Doudain	472	2	du 21 au 24 avril
La Bouëxière	1 690	5	du 21 au 27 avril
Liffré	2 683	5	du 27 avril au 7 mai
Ercé près Liffré	707	4	du 28 au 30 avril
Chasné sur Illet	563	1	du 29 avril au 12 mai
Mouazé	585	3	du 4 au 7 mai
Romazy	137	1	du 4 au 6 mai
Saint Aubin d'Aubigné	1267	4	du 6 au 14 mai
Gahard	602	2	du 8 au 15 mai
Vieux Vy sur Couesnon	545	2	du 8 au 14 mai
Andouillé Neuville	363	1	du 8 au 15 mai
Aubigné	170	1	du 14 au 15 mai
Saint Médard sur Ille	555	2	du 15 au 20 mai
Saint Germain sur Ille	339	1	du 15 au 21 mai
Melesse	2234	3	du 15 au 29 mai
Montreuil le Gast	741	2	du 18 au 25 mai

### Calendrier prévisionnel de distribution¶

#### SECTEUR-OUEST¶

COMMUNES	Estimation Nombre Foyer Indiv	Nombre de Véhicules de livraison	dates prévisionnelles de livraison
Mesnil-Roc'h	2036	4	du 20 mai au 2 juin
Bonnemain	789	2	du 26 mai au 2 juin
Plesder	381	1	du 2 au 5 juin
La Chapelle aux Filtzmée	343	1	du 2 au 5 juin
Pleugueneuc	869	2	du 2 au 9 juin
Meillac	862	2	du 2 au 10 juin
Trévérien	397	1	du 2 au 9 juin
Lourmais	152	1	du 2 au 9 juin
Combourg	2 426	4	du 3 au 17 juin
Trémeheuc	173	1	du 10 au 12 juin
Cuguen	415	1	du 10 au 17 juin

Cuguen	415	1	du 10 au 17 juin
Lanrigan	67	1	10-juin-21
St Léger des Prés	137	1	du 10 au 11 juin
St Briec des iffs	141	1	du 11 au 12 juin
Les Iffs	119	1	du 11 au 12 juin
St Symphorien	236	1	du 11 au 16 juin
Langouet	234	1	du 12 au 16 juin
Tinténiac	1 311	3	du 15 au 23 juin
St Gondran	225	1	du 16 au 18 juin
Feins	430	1	du 17 au 25 juin
La Mézière	1 536		du 18 au 29 juin
Hédé bazouges	879	2	du 18 au 26 juin
Vignoc	655	1	du 19 au 26 juin
Guipel	692	2	du 24 au 30 juin
Longaulnay	247	1	du 26 au 30 juin
Montreuil sur Ille	959	3	du 29 juin au 3 juillet
Trimer	100	1	du 29 au 30 juin
Dingé	803	2	du 30 juin au 7 juillet
St Thual	376	1	du 30 juin au 7 juillet
St Pern	372	1	du 1er au 8 juillet
St Domineuc	1 030	3	du 1er au 7 juillet
Cardroc	242	1	du 6 au 9 juillet
Irodouër	835	2	du 6 au 10 juillet
Québriac	693	4	du 8 au 10 juillet
La Bausaine	276	2	du 8 au 10 juillet

Fait à Tinténiac le 30/03/2021  
Pour extrait conforme au registre  
Le Président  
Ronan SALAÛN

Affiché le 30/03/2021

